

**Compte-rendu de la 10<sup>ème</sup> Assemblée générale du COPIL IDEFI-FINMINA  
Le 14 juin 2016 – INSA de Lyon, Villeurbanne**

**Membres du COPIL présents :** Guillaume AGNUS, Bruno ALLARD, Bruno BARELAUD, Olivier BONNAUD, Ahmad BSIESY, Henri HAPPY, Gilles JACQUEMOD, Tayeb MOHAMED-BRAHIM, Pascal NOUET

**Invités permanents présents :** Lorraine CHAGOYA-GARZON

**Excusés :** Christelle AUPETIT, Elisabeth DUFOUR-GERGAM, Laurent FESQUET, Jean-Marie FLOC'H, Bernard FROMENT, Jean-Jacques GANEM (pouvoir à G. AGNUS), Kévin GOSSE (ANR), Luc HEBRARD (pouvoir à G. JACQUEMOD), Virginie HOEL, Céline MARTIN-GOFFAUX (ANR), Gérard MATHERON, Philippe PANNIER, Béatrice PRADARELLI, Marc RESPAUD, Sylvie RETAILLEAU, Jean TOMAS (pouvoir à B. BARELAUD), Lionel TORRES, Jacques VERDIER.

Un total de 14 membres présents ou représentés est donc recensé pour un total de 15 droits de vote. Le quorum (12) est atteint et le COPIL peut siéger valablement.

Rappel du quorum : trois-quarts au moins de ses 16 membres présents ou représentés

**1. Accueil et informations du directeur du GIP-CNFM, Coordonnateur de FINMINA**

La séance est ouverte à 10h30.

O. Bonnaud souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il donne ensuite le nom des personnes excusées. Le Président, G. Matheron, n'a pas pu se libérer pour être présent à cette réunion. Les représentants de l'ANR, C. Martin-Goffaux et K. Gosse, n'ont pas non plus été en mesure de se libérer et sont également excusés.

Par ailleurs, Marc Respaud devait être présent mais du fait des grèves, n'a pas pu arriver jusqu'à Lyon. Pour finir, il informe les membres que Sylvie Retailleau est Présidente de l'Université Paris-Sud depuis le 30 mai 2016.

O. Bonnaud énonce ensuite l'ordre du jour de ce dixième COPIL.

**2. Nomination d'un secrétaire**

O. Bonnaud procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance. Henri HAPPY est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

**3. Validation du compte-rendu de la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale du COPIL-FINMINA en date du 20 janvier 2016 - Vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu de la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale du COPIL FINMINA.

***Vote : le compte-rendu de la réunion du COPIL FINMINA du 20 janvier 2016 est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 votants, 15 droits de vote)***

#### 4. Préparation du bilan 2015-2016 pédagogique et financier FINMINA

O. Bonnaud présente les activités à mener, pour les livrables qui seront déposés sur la plateforme en ligne au 31 juillet 2016 date limite. Ce livrable comporte 3 volets principaux :

- le volet 1 est le compte-rendu scientifique. (rempli par le responsable scientifique et technique)
- le volet 2 porte sur les indicateurs (rempli par le responsable scientifique et technique)
- Le volet 3 concerne les éléments financiers (rempli par le coordinateur, sur la base des retours des établissements.)

Le dossier contient différentes rubriques réparties en 2 grandes catégories : (a) Le rapport pédagogique et, (b) le rapport financier (Relevé des dépenses et aspects financiers)

##### a) **Rapport pédagogique** : Période du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au 30 Juin 2016

O. Bonnaud rappelle les éléments clés de ce rapport. Les différentes rubriques du projet sont présentées et commentées au fur et à mesure.

- Résumé du projet
- Etat d'avancement (Gouvernance, résultats atteints, contrôle qualité et pertinence de l'auto-évaluation)
- Impact socio-économique, attractivité et rayonnement (partenariats avec les entreprises, lien avec les besoins économiques, Impact sur l'insertion professionnelle...)
- Rayonnement, Attractivité, effet d'entraînement
- Suites données aux recommandations émises par le jury International  
*Rmq* : En se basant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours, les membres du GIP apporteront des réponses aux points faibles, en notant cependant les incohérences quant à certaines remarques du rapport.
- Partenariat international : Il sera important de rappeler que la réduction du budget initial a conduit le coordonnateur à renoncer à des actions internationales prévues initialement. Malgré tout, le réseau a mené différentes actions dans ce domaine qu'il faudra rappeler :
  - dans le cadre de Jasmin (réseau créé avec dépôt projet européen),
  - dans le cadre de Eurodots : environ 14 cours de haut niveau par an proposés par les pôles,
  - au sein de différents projets menés par les pôles (projet Tempus, actions en Turquie, Allemagne, Japon, etc.)
- Problématique des indicateurs : il semblerait que la définition de nos indicateurs de performance ne soit pas adaptée au processus d'autoévaluation attendu. Une proposition serait de les consolider avec les fiches d'évaluation faites sur les plateformes lors des formations de type « testeur circuits » et plateforme SECNUM (Montpellier), formations de type salle blanche (CIME et AIME), accueil des lycéens (Rennes)...  
Il ressort de cette discussion qu'il serait également souhaitable de préciser la différence entre les indicateurs intégraux de type « TP innovants » qui ont tendance à augmenter, et des indicateurs ponctuels.

O. Bonnaud rappelle également l'impossibilité d'introduire les diagrammes dans le rapport, dû à la saisie en ligne du dossier qui contraint à un format « texte ». Une proposition émise serait d'informer l'ANR que tous les graphiques sur les différentes actions seront à leur disposition.

O. Bonnaud précise une difficulté à communiquer sur la notion de projets innovants avec le jury. Une solution proposée serait d'insister fortement sur le fait que nous sommes dans un secteur où l'innovation est permanente et présente dans la vie quotidienne (Internet des objets, systèmes communicants, sécurité numérique, ...), et ceci impacte également sur notre offre de formation

**Formation continue : Business plan :**

- **Cas 1** : Les SFC assurent la formation, les frais de formation, et versent le dividende au Pôle CNFM. Le pôle déclare au CNFM dans son rapport d'activité les sommes reversées. Une compensation est ensuite versée au pôle de Montpellier. Le SFC signe une convention avec le pôle CNFM local.
- **Cas 2** : Signature d'une convention tripartite entre SFC – le pôle CNFM local et le GIP. Après avoir assuré les coûts de la formation, le SFC reverse le dividende au pôle, au prorata du pourcentage reversé au GIP. Objectif : sécurisation des frais indépendamment des tutelles en place.

Après un long débat, il est décidé de simplifier le mode de fonctionnement au démarrage des actions de formation continue (FC). Les pôles ayant assuré une formation déclareront dans leur rapport d'activité le montant des sommes qui leur ont été reversées. Le GIP en tiendra compte lors de la future répartition financière. On se retrouve donc dans **le cas 1**.

**Conclusion** : il est décidé d'opter pour le cas n°1, tout au moins dans un premier temps. En fonction des résultats, il sera possible de modifier ce mode de fonctionnement.

- Sécurité numérique : Bilan à faire par L. Torres, en charge de l'action 5 SecNum.
- Action dissémination : O. Bonnaud a récupéré un certain nombre de références de publications. Les directeurs de pôle peuvent envoyer leurs compléments afin qu'ils soient intégrés à la liste globale de publications.
- Résultats sur l'action 8 : pilotage. Il y a des indicateurs globaux IDEFI et des indicateurs spécifiques à chaque projet. Il faudra veiller à bien définir les indicateurs principaux.

**b) Relevés de dépenses et aspects financiers**

O. Bonnaud présente les différents tableaux financiers à compléter et notamment le relevé de dépenses ANR (diapo 27).

Il présente un tableau type de répartition par poste de dépense des crédits obtenus, et co-financements associés. Selon les pôles et le type de projets, les justificatifs ne sont pas simples à obtenir. C'est le cas par exemple des projets financés par plusieurs établissements.

**Conclusion** : les justificatifs de co-financement ne nécessitent pas la signature des agents comptables des établissements. Il faut simplement que les pôles soient en mesure de présenter les factures justificatives à la fin du projet.

**5. Proposition de répartition financière des supports 2016 FINMINA - Vote**

O. Bonnaud présente successivement le rapport de dépense global 2016-2017, puis le rapport de dépense par rubrique, par action et poste de dépense.

Il passe ensuite en revue les projets FINMINA et GIP, qui ont été définis en cohérence (diapo n°35 et n°36). Sur FINMINA, le montant de l'enveloppe projets (action n°3) est de 300,35 k€ auquel s'ajoute un reliquat de 7500€, pour un projet non-réalisé en 2014, soit 307,85k€ au total.

Pour terminer il présente les financements par pôle CNFM (diapositives n°30 à n°49) y compris pour le partenaire n°14, le GIP-CNFM.

O. Bonnaud soumet cette répartition au vote de l'assemblée.

**Vote : la proposition de répartition financière des supports 2016 FINMINA est validée à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 votants, 15 droits de vote)**

## 6. Questions diverses

### a) Validation des avenants aux conventions de reversement – Vote

G. Agnus, Directeur du pôle PMIPS, souhaite l'établissement d'un avenant étendant la convention FINMINA 2014-FI-12 jusqu'au 31/12/2016 et motive sa demande, qui est ensuite soumise au vote de l'assemblée.

*Vote : le demande d'avenant à la convention 2014-FI-12 pour le pôle PMIPS est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 votants, 15 droits de vote)*

### b) Bilan des RUE'2016 et participation du réseau à RUE'2017

O. Bonnaud présente le bilan de RUE'2016 (Rencontres Universités-Entreprises). Les exposés généraux étaient intéressants, mais malgré tous les efforts réalisés (participation aux réunions du COPIL, échanges avec l'agence organisatrice, l'AEF, modification de l'agencement du salon, etc...) il y a eu très peu de visites sur le stand IDEFI.

Concernant la formation continue, B. Pradarelli a bien préparé l'évènement (réalisation de belles plaquettes et supports, etc...) mais malgré ses efforts aucun contact n'a pu être établi.

Le bilan de ces rencontres et donc plutôt négatif dans l'ensemble.

### c) Bilan des JIPES'2016

O. Bonnaud fait une rapide revue de cette Journée de l'Innovation Pédagogique et Scientifique organisée par la DGESIP et couplée avec un concours intitulé PEPS (Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur). Très peu de porteurs de projets IDEFI étaient présents car leur participation a été limitée à 2 représentants maximum par IDEFI. De plus, le prix PEPS est discutable dans la mesure où le jury était fortement orienté « Sciences de l'éducation ». Les 2 projets soumis par FINMINA, sur les thèmes de la formation continue d'une part, et de la sécurité numérique d'autre part, n'ont pas été sélectionnés.

### d) Autres manifestations et conférences

O. Bonnaud fait un bilan des autres manifestations et conférences.

ACSIEL a organisé 2 forums régionaux (JRE - Journées Régionales de l'Electronique) : à Grenoble (le 22 mars 2016) et Paris-Saclay (le 19 mai 2016). Le GIP était présent, ainsi que de nombreux exposants, mais les visiteurs étaient peu nombreux.

G. Agnus, Directeur du pôle PMIPS souligne que l'organisation à SUPELEC Paris-Saclay a été très compliquée (grève de transport, pas de visiteurs, etc.).

Les prochaines sessions auront lieu à Toulouse (11 octobre 2016) et Sofia-Antipolis (1<sup>er</sup> décembre 2016). Le GIP-CNFM sera présent à ces manifestations.

### **SBMicro2016 :**

Une présentation du GIP-CNFM (O. Bonnaud) a été acceptée à SBMicro 2016 à Belo Horizonte, au Brésil. La conférence aura lieu à la fin août 2016 et il est prévu que O. Bonnaud s'y rende.

La question des « mallettes pédagogiques », déjà abordée lors de plusieurs réunions, est de nouveau évoquée. Le pôle PMIPS, et notamment H. Cazin, a travaillé à l'élaboration de ces mallettes. A la demande des membres, H. Cazin sera invité à effectuer une démonstration lors des prochaines JPCNFM de Montpellier. Il serait intéressant de pouvoir acquérir un certain nombre de mallettes et les mettre en circulation.

P. Nouet, Directeur du pôle de Montpellier annonce aux membres de l'assemblée que le premier Appel officiel à contributions pour les JPCNFM sera lancé avant la fin juin. Dans les jours qui suivent la réunion, il transmettra le texte de l'appel aux directeurs de pôle afin qu'ils apportent d'éventuelles corrections.

Aucun point divers supplémentaire n'est soulevé.

Après des mots de remerciement du coordinateur aux membres du COPIL pour leur implication dans les différentes actions et aux invités pour leur présence, la séance est levée à 16h00.



**Henri HAPPY**  
Secrétaire de séance



**Olivier BONNAUD**  
Directeur général